



École institutionnelle de l'Arc-en-Ciel / de l'Aventure

Non à l'intimidation!

**Programme de prévention sur l'intimidation
destiné au personnel de l'école**

Année scolaire 2009-2010



Table des matières

Raison d'être	2
La nature de l'intimidation dans les écoles primaires	2
L'intimidation – un aperçu	3
Comportements d'intimidation	4
Ceux qui font de l'intimidation et ceux qui la subissent	5
Différences entre les sexes dans l'intimidation	5
Le rôle de ceux qui sont témoins de l'intimidation	6
Les interventions à l'école et le rôle des adultes	6
Élaborer un plan pour prévenir l'intimidation à l'école	7
Le rôle du personnel dans la surveillance	8
Reconnaissance du comportement prosocial	8
Responsabilités du personnel	9
Soutien à l'élève qui a subi de l'intimidation	10
Intervention auprès de l'élève responsable de l'intimidation	11
Intervention auprès des élèves témoins d'incidents d'intimidation	11
Intervention d'apprentissage social	12
Intervention de réparation	12
Suivi du comportement d'intervention	12
Rôle du premier et du deuxième intervenant	13

Niveaux d'intervention	16
Niveau I	17
Niveau II	18
Niveau III	19
Application des interventions d'apprentissage social	20
Application des stratégies d'intervention de réparation	21
Les interventions de réparation	22
La démarche sans blâme	23
Le cercle de résolution de problèmes	23
Jeu de rôles inversés	23
Aborder l'intimidation dans des leçons en classe	24
Module A : Définition de l'intimidation	24
Module B : Le plan de l'école	25
Module C : Comment faire face à l'intimidation	26
Donner le ton	26

Formulaires :

Fiche d'activité de réflexion personnelle
Compte rendu d'incident d'intimidation

Raison d'être

Les incidents d'intimidation sont fréquents pour de nombreux enfants à l'école et dans la collectivité. Les enfants font face aux insultes, aux attaques mesquines et au rejet par leur groupe de pairs. Souvent, les enfants qui sont l'objet d'intimidation ne savent pas comment réagir à un tel comportement agressif. Les enfants intimidés craignent de venir à l'école et perçoivent l'école comme un endroit dangereux et stressant. L'intimidation à l'école est un problème pour une minorité importante d'enfants. Elle a un effet néfaste sur l'ensemble de l'atmosphère de l'école et, en particulier, sur le droit des élèves à apprendre dans un milieu sûr.

Le but de *Non à l'intimidation!* est d'aider l'école à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action détaillé qui renforcera la sécurité physique, sociale et psychologique des élèves et réduira les cas d'intimidation.

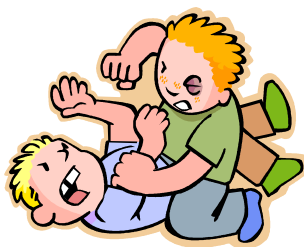
La nature de l'intimidation dans les écoles primaires

Au cours des cinq dernières années, les études canadiennes sur l'intimidation dans les écoles primaires indiquent que plus de 15 % des élèves se déclarent gravement ou sérieusement stressés par la violence des pairs.

L'intimidation à l'école est, en général, cachée aux adultes et les enfants qui en font les frais n'en parlent pas. Les enfants ne rapportent qu'une faible partie des cas d'intimidation.

Plusieurs études longitudinales s'échelonnant sur deux décennies ont reconnu qu'un comportement d'intimidation à l'école primaire était précurseur d'un comportement violent, et elles montrent des liens significatifs entre ce comportement et l'activité criminelle à l'âge adulte.

Bien que la majorité des enfants de l'école primaire n'ait rien à voir avec l'intimidation, ceux qui font de l'intimidation causent un tort énorme aux enfants qu'ils intimident et les effets de ce harcèlement peuvent durer jusqu'à l'âge adulte. Ce comportement affecte également la sécurité physique, sociale et psychologique des enfants à l'école et peut créer un climat de crainte qui fait alors obstacle à l'apprentissage.



L'intimidation – un aperçu

La définition la plus répandue de l'intimidation est tirée des travaux du grand chercheur norvégien Dan Olweus.

« L'intimidation ... est un modèle de comportement agressif et répétitif ayant une intention négative, manifesté par un enfant envers un autre enfant et où il y a déséquilibre des forces. »

Ce comportement agressif suppose un comportement physique ou verbal et il s'agit d'un acte intentionnel et réfléchi destiné à blesser ou à mettre l'autre mal à l'aise. La définition d'Olweus suppose trois conditions essentielles qui distinguent l'intimidation des autres formes de comportements agressifs, notamment :

- **Le pouvoir :**
Les enfants qui font de l'intimidation acquièrent leur pouvoir grâce à leur taille et à leur force physique, à leur statut dans le groupe de pairs et en obtenant le soutien du groupe de pairs.
- **La fréquence :**
L'intimidation n'est pas un acte fait par hasard. Elle se caractérise plutôt par des attaques fréquentes et répétées. C'est ce facteur qui provoque la terreur d'anticipation dans l'esprit de l'enfant qui subit l'intimidation et qui peut être si néfaste et avoir les effets les plus débilissants à long terme.
- **L'intention de nuire :**
Les enfants qui usent d'intimidation le font généralement avec l'intention de blesser l'autre enfant physiquement ou sur le plan émotif.

L'intimidation peut commencer par des gestes qui semblent taquins comme des tours, des blagues et un peu de bagarre. Les incidents deviennent rapidement plus blessants, se transforment en insultes, en dérision, en attaques personnelles et en humiliation en public. Les jeux rudes et les bousculades mènent aux coups de poing, aux coups de pied et aux raclées (Ross, 1998).

Les recherches qui portent sur l'intimidation à l'école font une distinction entre l'intimidation « **directe** » et l'intimidation « **indirecte** ».

L'intimidation directe suppose une bonne part d'agression verbale ou physique. Il s'agit d'une attaque ouverte contre un autre élève, de claques, de coups de poing, de coups de pied, d'objets lancés ou de bousculades. Il peut aussi y avoir des railleries verbales ou des menaces ouvertes et manifestes de faire du mal à l'autre personne.

L'intimidation indirecte, elle, est habituellement un comportement caché qui prend la forme de moqueries, de critiques, de commérages, de médisances, de menaces de retirer son amitié, d'isolement social ou d'exclusion du groupe.

Comportements d'intimidation

Catégorie de comportements	Formes de comportements d'intimidation	
	graves	très graves
Agression physique	<ul style="list-style-type: none"> • pousser • bousculer • cracher • donner un coup de pied • frapper 	<ul style="list-style-type: none"> • menacer avec une arme • dégrader des biens • voler
Agression verbale	<ul style="list-style-type: none"> • se moquer • injurier • regarder de travers • tourmenter 	<ul style="list-style-type: none"> • appels téléphoniques d'intimidation • sarcasmes racistes, sexistes ou homophobes • mettre au défi de faire quelque chose de dangereux • menaces verbales contre des biens • menaces verbales de violence ou de blessures corporelles • contrainte • extorsion
Aliénation sociale	<ul style="list-style-type: none"> • commérer • embarrasser • placer l'élève dans une situation qui le ridiculise • faire courir des rumeurs • exclure du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • inciter à la haine • aliénation raciste, sexiste ou homophobe • faire prendre le blâme par quelqu'un d'autre • humilier en public • faire circuler des rumeurs malveillantes

Ceux qui font de l'intimidation et ceux qui la subissent

Souvent, les enfants qui font de l'intimidation interprètent l'information sociale de façon erronée. Ils attribuent des intentions hostiles aux autres. Ils perçoivent de l'hostilité là où il n'y en a pas et éprouvent un grand besoin de dominer. Ils ont de la difficulté à comprendre les sentiments des autres, à exprimer de la compassion et ils croient que l'agressivité est la meilleure façon de régler les conflits.

Les enfants qui subissent de l'intimidation sont habituellement plus sensibles, plus réservés et plus nerveux que les autres. Ils se retirent lorsqu'il y a confrontation, et lorsqu'ils vivent un conflit, la peur les saisit. Leur isolement social les rend vulnérables et c'est là aussi la conséquence la plus néfaste de l'intimidation. Cet isolement les prive d'occasions d'acquérir et de mettre en pratique des habiletés sociales saines. Les enfants qui subissent de l'intimidation développent souvent une image négative de l'école et leur rendement scolaire finit par en souffrir.

Différences entre les sexes dans l'intimidation

Jusqu'à récemment, la plupart des études sur l'intimidation se sont penchées sur l'agression physique chez les garçons et ont laissé croire que les garçons, étant naturellement plus physiques, sont plus susceptibles de s'engager dans l'intimidation que les filles. Cependant, en tenant compte de toutes les formes d'intimidation, soit physique, verbale et sociale, les filles (22 %) et les garçons (27 %) pratiquent l'intimidation dans des proportions presque égales.

Les garçons comme les filles sont portés à utiliser des moyens d'intimidation qui nuisent à ce que le groupe valorise le plus. Ainsi, pour les garçons qui valorisent la dominance physique, l'intimidation prend plus souvent des formes physiques : bousculer, frapper, pousser et menacer. Et pour les filles qui valorisent généralement les relations, leurs comportements d'intimidation prendront vraisemblablement la forme d'actes d'aliénation sociale : répandre des rumeurs, retirer l'amitié et ignorer.



Le rôle de ceux qui sont témoins de l'intimidation

Comme l'intimidation est principalement un phénomène de groupe, il est important de jeter un coup d'œil au rôle que les spectateurs du groupe de pairs jouent par rapport aux actes d'intimidation. Bien que la plupart des enfants avouent être mal à l'aise lorsqu'ils sont témoins d'actes d'intimidation, 85 % de l'intimidation se fait en présence d'autres personnes.

L'envers de ce phénomène est le fait que, lorsque les témoins interviennent, ils réussissent à mettre fin à l'intimidation. En fin de compte, il faut savoir que plusieurs facteurs naturels entrent en jeu lorsqu'il y a intimidation et que le fait de donner à la majorité silencieuse des compétences et de la confiance contribue énormément à stopper le comportement d'intimidation chez la minorité. Si une intervention active de la part de tous les intervenants de l'école dans les situations d'intimidation est encouragée et valorisée, les élèves sont plus susceptibles de contester les comportements d'intimidation plutôt que de rester passifs.

Les interventions à l'école et le rôle des adultes

Les interventions à l'école portent fruit! En Norvège, une école dotée d'un programme global de prévention de l'intimidation a réduit de 50 % les comportements d'intimidation en deux ans. L'intimidation physique a diminué tout comme les comportements moins évidents. Le climat social de l'école s'est grandement amélioré et les élèves « avaient des relations sociales plus constructives et une attitude plus positive face à l'école et aux travaux scolaires ».

Selon Olweus, il y a deux composantes essentielles au succès d'un programme de prévention de l'intimidation à l'école :

- ▶ la sensibilisation des adultes à l'ampleur de l'intimidation à l'école;
- ▶ l'engagement des adultes à éliminer les problèmes d'intimidation.

La plupart des chercheurs reconnaissent qu'une approche d'équipe, réunissant les enseignants, les administrateurs, le personnel de soutien, les élèves et les parents est nécessaire afin d'obtenir un effort cohérent pour prévenir et faire cesser l'intimidation.

Les écoles qui cherchent à intervenir efficacement contre l'intimidation doivent également travailler en étroite collaboration avec les partenaires communautaires. Les policiers, en particulier les policiers-éducateurs, qui sont plus susceptibles de connaître les élèves et la culture du milieu scolaire, peuvent jouer un rôle important pour ce qui est d'appuyer le programme de prévention de l'intimidation à l'école. Les policiers-éducateurs sont en mesure de confirmer aux élèves qui la pratiquent la gravité de l'intimidation. Ils connaissent aussi des moyens de venir en aide aux personnes qui subissent de l'intimidation.

Élaborer un plan pour prévenir l'intimidation à l'école

Toutes les écoles peuvent tirer profit d'un plan de prévention de l'intimidation, y compris celles qui ne connaissent que peu d'incidents d'intimidation. Un plan global à l'échelle de l'école s'avère un outil important pour sensibiliser les gens aux effets néfastes des comportements d'intimidation. Il renforce les attentes en matière de climat positif et empreint de respect et sert de tremplin pour des discussions continues sur la valeur des écoles exemptes d'intimidation.

Un plan global à l'échelle de l'école est essentiel à toute initiative visant à s'attaquer au problème de l'intimidation à l'école primaire. Un plan efficace :

- ▶ repose sur la concertation;
- ▶ suscite une compréhension partagée de la nature même de l'intimidation et de ses effets sur la vie des élèves et sur le milieu scolaire;
- ▶ aide les intervenants de l'école à acquérir les connaissances, les compétences et le vocabulaire nécessaires pour intervenir dans les situations d'intimidation;
- ▶ fournit le cadre qui donne vie au plan;
- ▶ oriente l'élaboration d'une vaste gamme de stratégies de prévention et d'intervention.

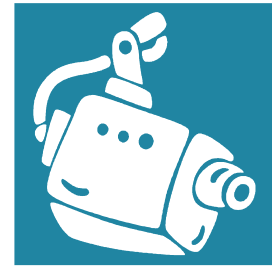
Voici les avantages de l'implantation du programme **Non à l'intimidation!** qui ont été signalés par les écoles qui l'ont mis en œuvre dans le cadre d'un projet pilote:

- ▶ une occasion de clarifier et de réaffirmer les pratiques existantes;
- ▶ une diminution marquée de l'incidence du comportement d'intimidation;
- ▶ une amélioration notoire de la discipline globale dans l'école;
- ▶ un effort concerté d'enseigner les habiletés en relations interpersonnelles;
- ▶ un soutien aux enfants les plus à risque de subir de l'intimidation;
- ▶ l'identification des chefs parmi les élèves qui savent mener par l'exemple et qui refusent de rester passifs lorsqu'ils sont témoins d'incidents d'intimidation.



Le rôle du personnel dans la surveillance :

Comme la plupart des actes d'intimidation se produisent pendant les récréations ou les pauses, une surveillance bien planifiée à ces moments-là en réduira le nombre. L'intervention d'un adulte dans les situations d'intimidation, qu'elle soit manifeste ou soupçonnée, est essentielle. L'intervention montre clairement le sérieux avec lequel l'école considère l'intimidation alors que la non-intervention suppose qu'elle est en quelque sorte tolérée. Les élèves se sentiront à l'aise de parler aux adultes des problèmes qu'ils vivent s'ils savent qu'on reconnaîtra leur problèmes et qu'on s'en occupera.



Reconnaissance du comportement prosocial :

Une stratégie comme « Le billet du beau geste » est un moyen facile et rapide de récompenser un comportement positif. Cette stratégie peut s'appliquer de différentes façons.

Pour que l'intervention de l'école face aux comportements d'intimidation soit efficace, elle doit comporter quatre objectifs :

- ▶ **Encourager la communication** – Les adultes donnent l'exemple aux enfants en engageant eux-mêmes la discussion sur l'intimidation, en enseignant des stratégies d'affirmation et d'autoprotection et en encourageant les enfants à obtenir l'aide d'un adulte lorsque les autres stratégies s'avèrent inefficaces.
- ▶ **Développer l'empathie** – Les adultes aident les enfants à reconnaître et à interpréter les indices qui signalent les sentiments et les besoins des autres, à comprendre les conséquences des comportements d'intimidation sur les autres et à traiter les autres avec respect et bienveillance.
- ▶ **Favoriser la responsabilisation** – Les adultes aident les enfants à apprendre à s'arrêter et à réfléchir avant d'agir, à résister à la pression exercée par les pairs et à assumer leur comportement en réparant le tort causé aux autres.
- ▶ **Améliorer le comportement prosocial** – Les adultes enseignent et renforcent les habiletés nécessaires pour s'entendre avec les autres. Ils donnent l'exemple.

Un plan d'intervention efficace doit être global et tenir compte de toutes les parties impliquées dans un incident d'intimidation. Il doit apporter un soutien précis à l'élève qui a subi de l'intimidation et proposer une intervention auprès de l'élève responsable de l'intimidation. Le plan doit également prévoir des stratégies pour intervenir auprès des élèves qui ont assisté à l'incident d'intimidation.

Responsabilités du personnel

Dans le présent document, on appelle **premiers intervenants** les membres du personnel qui sont les premiers à intervenir ou à être informés d'un incident d'intimidation. Il peut s'agir d'enseignants, d'administrateurs ou de membres du personnel de soutien.

a) Les premiers intervenants doivent :

- ▶ intervenir rapidement pour mettre fin à l'incident;
- ▶ séparer avec calme les parties en cause;
- ▶ s'entretenir avec les enfants qui ont subi de l'intimidation afin de reconnaître la situation, de recueillir des renseignements supplémentaires et de voir à assurer leur sécurité;
- ▶ dire aux enfants qu'un autre adulte les rencontrera pour les aider à rester en sécurité et à éviter l'intimidation à l'avenir;
- ▶ envoyer les élèves responsables de l'intimidation dans un endroit prédéterminé pour une « période d'isolement » (ex. : au fond de la cour de récréation, au bureau, dans une salle de classe) et leur dire qu'il y aura un suivi;
- ▶ remplir un compte rendu d'incident d'intimidation et le remettre immédiatement au deuxième intervenant (se reporter au modèle de compte rendu présenté à la fin de la section « Intervenir directement dans les situations d'intimidation », plus loin dans ce document).

Souvent, les premiers intervenants sont intervenus pour mettre fin à l'incident d'intimidation mais ne sont pas à même de poursuivre leur intervention. Les membres du personnel responsables d'assurer le suivi des comptes rendus d'incidents d'intimidation s'appellent les **deuxièmes intervenants**. Dans notre école, c'est la direction et la technicienne en éducation spécialisée qui s'acquitteront de ce rôle.



b) Les deuxièmes intervenants doivent :

- ▶ s'entretenir individuellement avec chacun des élèves impliqués, y compris ceux qui ont été témoins de l'incident, pour savoir ce qui s'est passé;
- ▶ poser des questions ouvertes afin de déterminer la nature du comportement, le moment et l'endroit où il s'est produit, les personnes impliquées, ce que les élèves faisaient avant l'incident et, surtout, ce que chacun des élèves ressent par rapport à ce qui est arrivé;
- ▶ parler avec d'autres membres du personnel qui connaissent bien les autres comportements des élèves;
- ▶ apporter leur soutien à l'élève qui a subi de l'intimidation;
- ▶ définir des stratégies pour intervenir auprès des élèves qui ont été témoins de l'intimidation;
- ▶ intervenir auprès des élèves responsables de l'intimidation;
- ▶ compléter le compte rendu d'incident d'intimidation commencé par le premier intervenant.

**Soutien à l'élève qui a subi de
l'intimidation**

Il faut du courage à l'élève qui a subi de l'intimidation pour le signaler à un adulte ou pour confirmer ce qu'un autre a signalé. Le moindre incident d'intimidation peut provoquer chez l'enfant de l'inquiétude et la peur que l'incident se reproduise. L'enfant peut avoir besoin de réconfort et de sécurité à court terme ainsi que de soutien à long terme pour éviter un nouvel incident.

La démarche proposée pour soutenir un enfant qui a subi de l'intimidation exige que les premiers et deuxièmes intervenants travaillent ensemble à :

- ▶ reconnaître l'incident;
- ▶ recueillir des renseignements complémentaires sur l'incident;
- ▶ établir un plan pour assurer la sécurité de l'enfant;
- ▶ effectuer un suivi auprès de l'enfant;
- ▶ envisager des interventions de réparation.



Intervention auprès de l'élève responsable de l'intimidation

Bien qu'il faille nettement interdire et stopper tout comportement blessant ou inacceptable, le but ultime de toute forme d'intervention consiste en une modification du comportement. Pour modifier leur comportement, les enfants doivent avoir l'occasion de réfléchir à leurs fautes et d'apprendre un comportement socialement acceptable.

La démarche proposée pour intervenir auprès de l'élève responsable de l'intimidation exige des deuxièmes intervenants qu'ils :

- ▶ déterminent le niveau adéquat d'intervention (niveau I, II ou III) compte tenu des caractéristiques de l'incident basées sur la nature et la fréquence du comportement;
- ▶ déterminent au besoin des sanctions qui encouragent la communication, développent l'empathie, favorisent la responsabilisation et améliorent le comportement prosocial;
- ▶ donnent à l'élève l'occasion de modifier son comportement à partir de sa compréhension de l'impact qu'il a sur les autres;
- ▶ envisagent le recours à des interventions de réparation dans le but de rapprocher les parties impliquées dans l'incident pour le résoudre et éventuellement rétablir les liens entre les personnes impliquées.

Intervention auprès des élèves témoins d'incidents d'intimidation

Il arrive que les incidents d'intimidation soient fortement encouragés, de façon implicite ou explicite, par les élèves témoins de l'incident. Dans de tels cas, il importe que les deuxièmes intervenants assurent un suivi auprès de ces élèves. La discussion doit comprendre :

- ▶ une description de la nature du comportement qu'ils ont observé et son impact sur l'élève qui a subi l'intimidation;
- ▶ une occasion pour les élèves de réfléchir individuellement et en groupe à l'impact de leur comportement sur l'incident et sur chacun des élèves impliqués (ex. « À quel moment avez-vous choisi de regarder l'incident d'intimidation en cours? »);
- ▶ une séance de résolution de problèmes avec les élèves pour trouver comment ils auraient pu agir autrement et ce que cela aurait pu donner;
- ▶ la considération du recours à des interventions de réparation.

Intervention d'apprentissage social

Idéalement, une intervention d'apprentissage social engage l'élève dans des interactions sociales positives avec ses pairs. Elle donne à l'élève l'occasion de faire une ou plusieurs des choses suivantes :

- ▶ apporter une contribution positive au climat de l'école;
- ▶ réparer le tort qu'il a causé;
- ▶ se réconcilier avec l'élève qu'il a maltraité;
- ▶ apprendre et manifester un comportement prosocial.

Intervention de réparation

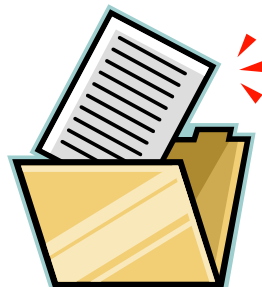
Ces interventions reposent largement sur les principes de la justice réparatrice incorporée dans le système judiciaire de plusieurs pays.

Suivi du comportement d'intimidation

Le préalable le plus fondamental pour lutter efficacement contre l'intimidation à l'école est la connaissance par le personnel des cas d'intimidation au fur et à mesure qu'ils se produisent. Un système de suivi élémentaire permet aux membres du personnel de l'école :

- ▶ de coordonner leurs interventions lors des incidents d'intimidation;
- ▶ de constater la nature et la fréquence des actes d'intimidation à l'école;
- ▶ de reconnaître les élèves qui manifestent un comportement d'intimidation;
- ▶ de déterminer le niveau de réaction / intervention nécessaire pour aider les élèves responsables d'intimidation à modifier leur comportement;
- ▶ de s'assurer que les besoins des enfants qui ont subi de l'intimidation sont satisfaits.

Tous les comptes rendus d'incidents d'intimidation doivent être conservés par la direction de l'école.



Rôle du premier et du deuxième intervenant

PREMIER INTERVENANT

**Intervenir rapidement pour mettre fin à l'incident
(séparer calmement les parties impliquées)**

**Intervenir auprès de l'élève
qui a subi de l'intimidation**

- 1- Reconnaître l'incident.
- 2- Recueillir des renseignements supplémentaires.

**Intervenir auprès de l'élève
responsable de l'intimidation**

- 1- Envoyer l'élève dans un endroit prédéterminé.

**Remplir une partie du compte rendu d'incident d'intimidation
et le remettre au deuxième intervenant**

DEUXIÈME INTERVENANT

Obtenir davantage d'information, au besoin

**Intervenir auprès de l'élève
qui a subi de l'intimidation**

- 3- Établir un plan pour assurer la sécurité immédiate de l'élève.
- 4- Faire un suivi auprès de l'enfant.
- 5- Communiquer avec les parents.

**Intervenir auprès de l'élève
responsable de l'intimidation**

- 2- Utiliser une stratégie d'intervention.
- 3- Intervenir auprès des élèves témoins de l'intimidation.

Compléter le compte rendu d'incident d'intimidation

1- Reconnaître l'incident

- « Tu as bien fait de me le dire. »
- « Je regrette ce qui t'est arrivé. »



2- Recueillir de l'information

- « Qu'est-ce qui s'est passé d'autre? »
- « Qui fait cela? »
- « Est-ce que cette personne t'avait déjà embêté? »
- « Qu'est-ce que tu as essayé de faire? »

3- Établir un plan pour assurer la sécurité

Aider l'élève à faire un remue-méninges pour trouver des solutions et établir un plan pour assurer sa sécurité. Ce plan pourrait prévoir :

- ▶ où l'élève jouera et avec qui (ou comment éviter d'autres rencontres avec les élèves qui l'ont intimidé);
- ▶ ce qu'il peut faire si l'intimidation reprend;
- ▶ quelle(s) personne(s) l'élève avertira s'il y a d'autres incidents d'intimidation.

Pour chacun des aspects du plan, il faut se poser les questions suivantes :

- ▶ Est-il sûr?
- ▶ Comment les gens pourraient-ils se sentir?
- ▶ Est-il juste?
- ▶ Fonctionnera-t-il?

Assurer l'élève que des mesures seront prises auprès de l'élève ou des élèves responsables.

4- Faire le suivi

Revoir l'élève quelques jours plus tard pour vérifier la réussite du plan et la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents d'intimidation :

- « As-tu été capable d'appliquer le plan que nous avons établi ensemble? »
- « Est-ce que cela a bien marché? »
- « Y a-t-il eu de nouveaux incidents d'intimidation? » Dans l'affirmative, il faudra intervenir de nouveau auprès de l'élève responsable de l'intimidation.
- « Si le plan n'a pas marché, que pourrais-je essayer d'autre? »

- ▶ Rappeler à l'élève de demander l'aide d'un adulte si l'intimidation se répète.
- ▶ Faire savoir à l'élève que vous allez continuer de vérifier auprès de lui de temps en temps.
- ▶ Dire à l'élève, en termes généraux, que les élèves qui l'ont intimidé ont eu à subir les conséquences de leurs actes.
- ▶ Envisager le recours à des stratégies de réparation (voir plus loin dans la présente section) comme moyen de rapprocher les deux parties afin de régler le problème et de rétablir ou de renforcer la relation entre les élèves impliqués dans l'incident.

Si vous craignez que l'élève reste vulnérable à l'intimidation par d'autres élèves, vous pouvez demander à la technicienne en éducation spécialisée de l'école de travailler avec lui individuellement ou en petit groupe. Les enfants qui subissent de l'intimidation de façon chronique peuvent tirer profit d'occasions de bâtir leur estime de soi, de s'exercer à utiliser un comportement d'affirmation et d'autres stratégies d'autoprotection et d'améliorer leur aptitude à se faire des amis.

5- Communiquer avec les parents

Communiquer avec les parents de l'élève pour les informer de l'incident et du plan de l'école visant à soutenir leur enfant. Les informer aussi du plan de l'école pour intervenir auprès des élèves responsables de l'intimidation. Prévoir une nouvelle rencontre au besoin.

Dans les cas d'intimidation graves ou persistants, l'école peut choisir de rencontrer les parents. Si une telle rencontre a lieu, le **deuxième intervenant** peut :

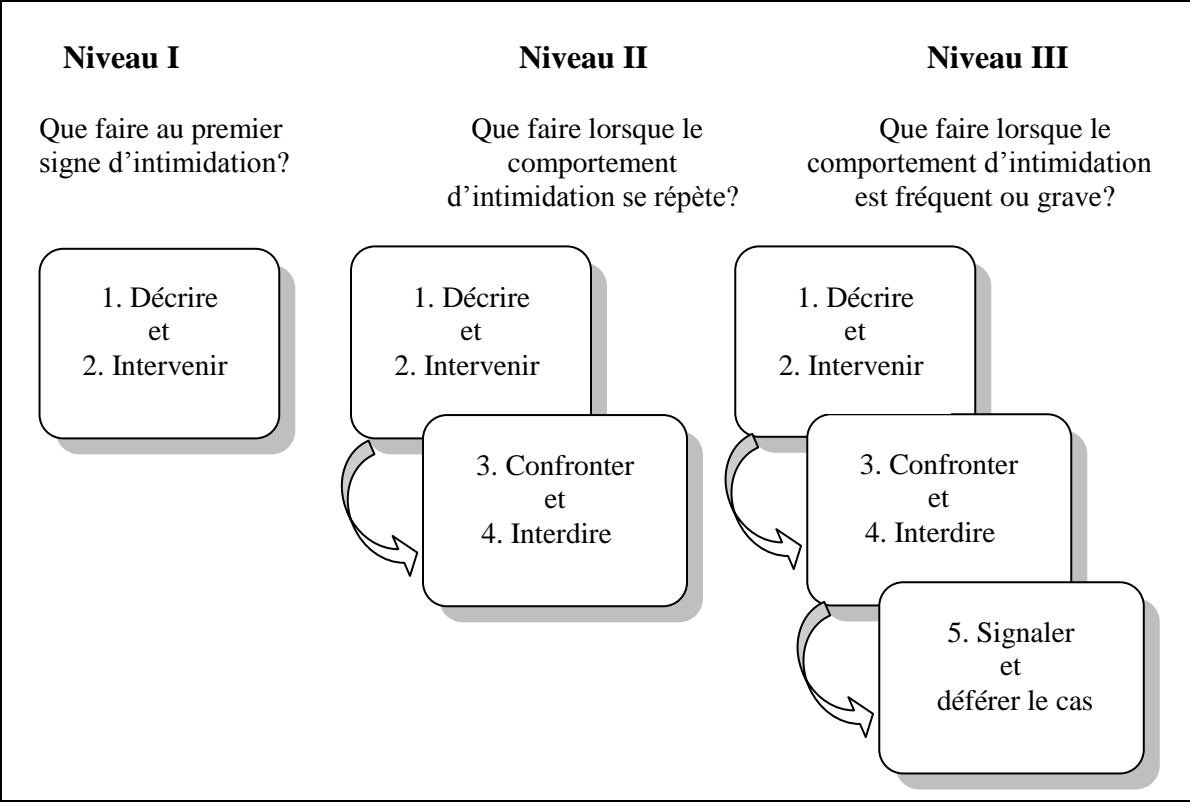
- ▶ informer les parents des efforts de l'école pour soutenir leur enfant;
- ▶ discuter du plan établi avec l'élève et demander aux parents ce qu'ils en pensent et ce qu'ils peuvent faire pour appuyer le plan à la maison;
- ▶ écouter les inquiétudes des parents et répondre à leurs questions;
- ▶ offrir des stratégies, des ressources ou des activités que les parents peuvent utiliser à la maison pour renforcer les efforts de l'école
- ▶ offrir à leur enfant un soutien de la part de l'école;
- ▶ envisager de les aiguiller vers les services de soutien de la collectivité;
- ▶ encourager les parents à informer l'école si l'intimidation se poursuit.



Niveaux d'intervention

Déterminer les niveaux d'intervention appropriés et leur application

La gravité et la durée du comportement d'intimidation déterminent le niveau d'intervention requis. Les pages suivantes décrivent un système d'intervention à trois niveaux, inspiré des travaux de Gail Ryan (University of Colorado). Les niveaux I et II s'appliquent l'un après l'autre tandis que le niveau III peut faire suite au niveau I et s'appliquer à tout cas d'intimidation jugé grave dès qu'il est découvert.



Niveau I :

1. Décrire
et
2. Intervenir

⇒ Que faire au premier signe d'un comportement d'intimidation?

Ce niveau d'intervention convient aux situations où le comportement d'intimidation se manifeste pour la première fois. Dans de tels cas, les adultes ont remarqué plusieurs incidents relativement anodins qui, mis ensemble, constituent de l'intimidation.

Note : Passer au niveau III d'intervention pour un comportement d'intimidation grave même s'il vient tout juste d'être découvert.

Le **deuxième intervenant** rassemble des renseignements supplémentaires au besoin avant d'entreprendre une intervention de niveau I.

1- Décrire le comportement en termes clairs et directs.

2- Intervenir :

- en soulignant les répercussions sur les autres;
- en rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui.

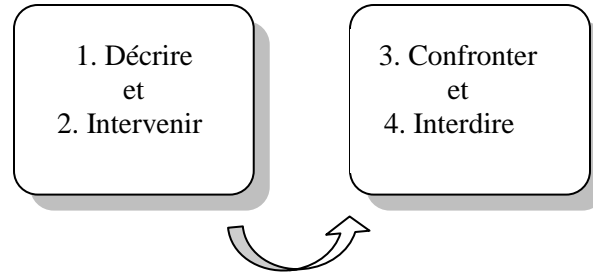
La direction ou la technicienne en éducation spécialisée doit communiquer avec les parents. Les informer qu'on a parlé à l'élève de son comportement et leur suggérer de transmettre le même message à la maison. Ne pas révéler l'identité de l'autre élève impliqué pour des raisons de confidentialité.

Dans certains cas, une intervention de premier niveau suffira à mettre fin au comportement d'intimidation. Cependant, si un intervenant croit que l'élève pourrait profiter d'une autre intervention (précoce) ou si le comportement se répète, il pourra faire appel :

- ▶ à une fiche d'activité de réflexion personnelle (voir le modèle de fiche présenté à la fin de ce document);
- ▶ à une intervention d'apprentissage social;
- ▶ à une intervention de réparation.



Niveau II :



⇒ **Que faire lorsque le comportement d'intimidation se répète?**

À ce niveau d'intervention, on a déjà pratiqué une intervention de niveau I auprès de l'élève, mais le comportement d'intimidation s'est poursuivi, à l'égard du même enfant ou d'un autre enfant ou de plusieurs autres enfants. Dans de tels cas, on reprend les étapes **décrire et intervenir** et on en ajoute de nouvelles, **confronter et interdire**.

Le **deuxième intervenant** recueille des renseignements supplémentaires au besoin avant d'amorcer l'intervention de niveau II.

- 1- Décrire le comportement en termes clairs et directs.
- 2- Intervenir :
 - en soulignant les répercussions sur les autres;
 - en rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui.
- 3- Confronter l'élève à propos de son comportement.
- 4- Interdire le comportement ou établir des limites :
 - en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis;
 - en imposant une sanction à l'école;
 - en imposant une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention.

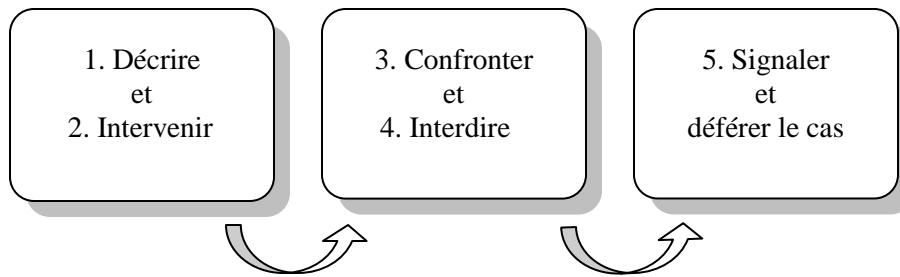


La direction ou la technicienne en éducation spécialisée doit communiquer avec les parents des deux élèves pour les informer de l'incident et leur demander de les rencontrer individuellement. L'identité des autres élèves impliqués doit rester confidentielle.

Lors de la rencontre avec les parents, la direction, la technicienne en éducation spécialisée et l'enseignant (au besoin) doivent :

- ▶ discuter du comportement de l'élève et de l'intervention immédiate de l'école;
- ▶ expliquer la procédure de l'école pour intervenir face aux comportements d'intimidation ainsi que l'étape suivante pour aider leur enfant à apprendre des façons plus appropriées d'agir avec ses pairs.

Niveau III :



⇒ Que faire lorsque le comportement d'intimidation est fréquent ou grave?

Une intervention de niveau III est justifiée lorsque le comportement d'intimidation d'un élève ne change pas malgré l'intervention d'un adulte et que la nature et la gravité du comportement sont suffisamment sérieuses pour causer un tort psychologique ou physique à d'autres élèves. Le personnel de l'école continuera de décrire, d'intervenir, de confronter et d'interdire. Cependant, il verra également à signaler et déférer le cas à des services à l'extérieur de l'école.

Le **deuxième intervenant** recueille des renseignements supplémentaires au besoin avant d'amorcer une intervention de niveau III.

- 1- Décrire le comportement en termes clairs et directs.
- 2- Intervenir :
 - en soulignant les répercussions sur les autres;
 - en rappelant à l'élève le comportement qu'on attend de lui.
- 3- Confronter l'élève à propos de son comportement.
- 4- Interdire le comportement ou établir des limites :
 - en disant à l'élève qu'un tel comportement n'est pas permis;
 - en imposant une sanction à l'école;
 - en imposant une intervention d'apprentissage social qui peut faire partie de la sanction ou servir de suivi à l'intervention.
- 5- Signaler et déférer le cas. Selon les circonstances, il peut s'avérer nécessaire de signaler ou de déférer le cas à une autre personne ou à un organisme (police, organisme communautaire, etc.).



La direction ou la technicienne en éducation spécialisée doit communiquer avec les parents des deux élèves pour les informer de l'incident et leur demander de les rencontrer individuellement. L'identité des autres élèves impliqués doit rester confidentielle.

Lors de la rencontre avec les parents de l'élève responsable de l'intimidation, la direction, la technicienne en éducation spécialisée et l'enseignant doivent :

- ▶ discuter du comportement de l'élève et de l'intervention immédiate de l'école;
- ▶ expliquer la procédure de l'école pour intervenir face aux comportements d'intimidation ainsi que l'étape suivante pour aider leur enfant à apprendre des façons plus appropriées d'agir avec ses pairs.

Signalement à la police

Au moment de décider si l'on doit ou non avertir la police et demander son intervention, il est important de se rappeler que la police peut jouer deux rôles importants :

- 1- Appuyer l'intervention globale de l'école face à l'intimidation.
- 2- Intervenir dans des incidents d'intimidation qui peuvent être considérés comme des infractions criminelles chez un enfant de 12 ans et plus (voie de fait, menaces, extorsion).

Application des interventions d'apprentissage social

Une intervention d'apprentissage social est une activité structurée, guidée par un adulte, qui amène l'élève à réfléchir à son comportement et à l'impact qu'il a sur les autres. Idéalement, une intervention d'apprentissage social exige une interaction sociale positive avec les autres. Elle donne à l'élève l'occasion :

- ▶ de prendre des mesures pour réparer le tort qu'il a causé;
- ▶ de se réconcilier avec l'élève qu'il a intimidé;
- ▶ d'apprendre et de manifester un comportement prosocial;
- ▶ de contribuer de manière constructive au climat de l'école.

Au moment d'élaborer des interventions d'apprentissage social, il faut voir :

- ▶ à inclure une gamme d'interventions parmi lesquelles choisir puisque certaines conviendront mieux aux élèves du niveau primaire alors que d'autres se traduiront par de meilleurs résultats chez les élèves du niveau secondaire;
- ▶ à se rappeler quatre buts d'une intervention efficace de l'école face à l'intimidation : la communication, l'empathie, la responsabilisation et l'acquisition d'un comportement prosocial;
- ▶ à être juste et logique;
- ▶ à ne pas déprécier ou humilier l'élève;
- ▶ à refléter l'intégrité de la déclaration de l'école.

Voici des exemples d'interventions d'apprentissage social :

- ▶ exécuter une activité de réflexion personnelle et en discuter avec un adulte (voir la fiche d'activité de réflexion personnelle qui apparaît plus loin);
- ▶ participer, à l'heure du dîner, à un groupe de résolution de problèmes;
- ▶ présenter des excuses verbales par lesquelles l'élève se reconnaît responsable de l'intimidation et dit ce qu'il fera pour que l'élève intimidé se sente mieux;
- ▶ trouver un livre ou un article qui traite de l'intimidation, le lire à une classe d'élèves plus jeunes et animer une discussion;
- ▶ faire cinq gestes de bonté et les noter;
- ▶ enseigner à un camarade de classe une habileté particulière;
- ▶ aider un élève dans une activité de classe;
- ▶ accompagner un surveillant à la récréation et l'aider à régler les disputes en utilisant un modèle de résolution de problèmes;
- ▶ rendre un service;
- ▶ jouer avec l'élève brimé;
- ▶ trouver des qualités à l'élève brimé;
- ▶ donner une responsabilité commune aux élèves concernés;
- ▶ utiliser un talent de l'élève fautif afin que l'élève brimé en tire des avantages;
- ▶ etc ...

Application des stratégies d'intervention de réparation

Une démarche basée sur des interventions de réparation considère les cas d'intimidation tout d'abord comme une violation des relations humaines et ensuite comme une infraction au code de discipline de l'école.

Les interventions basées sur cette philosophie ont pour but de rapprocher les enfants pour qu'ils parlent de la situation et trouvent une solution. Comme la sécurité psychologique et physique de l'enfant doit primer, ces interventions peuvent surtout servir d'interventions précoces. Les deux enfants doivent être prêts à participer à la démarche. Les adultes doivent toujours penser aux rapports de force inégaux qui peuvent exister entre les enfants et s'efforcer de rétablir l'équilibre.

Les interventions de réparation :

- ▶ visent l'impact du comportement sur les autres, plutôt que les règlements violés;
- ▶ tiennent compte des enfants qui subissent de l'intimidation et des enfants qui font de l'intimidation;
- ▶ constituent la première étape d'un processus de rétablissement et d'harmonisation, les deux types d'enfants doivent les reconnaître;
- ▶ font partie d'une démarche visant à rectifier les choses le mieux possible plutôt que de punir simplement le « contrevenant »;
- ▶ appuient le « contrevenant » tout en l'encourageant à comprendre, à accepter et à remplir ses obligations.

Voici des exemples de gestes de réparation que peuvent poser les élèves :

- ▶ faire un travail ou un devoir supplémentaire;
- ▶ écrire les leçons et les devoirs d'un autre élève;
- ▶ composer une lettre d'excuses;
- ▶ faire du ménage;
- ▶ rendre un service;
- ▶ donner sa place lors d'une activité agréable;
- ▶ transporter le sac d'école;
- ▶ faire un dessin au sujet de l'intimidation;
- ▶ réparer un bien ou des objets personnels;
- ▶ remplacer un bien ou des objets personnels;
- ▶ avouer ses erreurs;
- ▶ faire une surprise;
- ▶ trouver une solution;
- ▶ reprendre le temps perdu;
- ▶ faire une tâche communautaire;
- ▶ prêter un jouet à l'élève brimé;
- ▶ préparer une affiche encourageant la non-violence, le respect, la politesse, etc.;
- ▶ etc ...



Les trois stratégies présentées ci-dessous recommandent des moyens de faire face à l'intimidation qui correspondent à la philosophie de l'intervention de réparation.

1- La démarche sans blâme

La démarche sans blâme cherche une solution constructive et non punitive au problème du comportement d'intimidation.

- ▶ Interroger l'élève qui a subi de l'intimidation;
- ▶ Convoquer une réunion de tous les élèves impliqués;
- ▶ Expliquer le processus et décrire le problème;
- ▶ Partager la responsabilité;
- ▶ Déterminer des solutions;
- ▶ Les rencontrer de nouveau.



2- Le cercle de résolution de problèmes

Le but d'un cercle de résolution de problèmes est de faire en sorte que toutes les parties impliquées dans l'incident :

- ▶ comprennent que tout membre d'un groupe est en quelque sorte responsable du bien-être de tous les membres du groupe (ex. : les élèves sont en quelque sorte responsables du bien-être des autres élèves);
- ▶ reconnaissent qu'on peut régler des problèmes sans porter de blâme;
- ▶ trouvent des solutions à l'incident qui ne raviveront pas la colère ou le désir de vengeance.

3- Jeu de rôles inversés

Dans les cas où il semble préférable de ne pas réunir les deux parties, le jeu de rôles inversés est un bon moyen de favoriser l'empathie. C'est un exercice particulièrement utile avant d'obtenir des excuses de la part de l'élève responsable de l'intimidation.

Cette méthode sert à la fois à augmenter la compréhension de toutes les parties impliquées dans l'incident d'intimidation et à susciter l'empathie de l'enfant qui manifeste un comportement d'intimidation. De plus, elle permet à ce dernier de mettre en pratique un nouveau comportement.

Le jeu de rôles inversés se déroule comme suit : l'élève qui a usé de l'intimidation rejoue son propre rôle dans l'épisode d'intimidation tandis qu'un membre du personnel joue le rôle de l'élève qui a subi l'intimidation. Pendant la reconstitution, le membre du personnel peut poser des questions pour obtenir des éclaircissements sur l'incident et le rôle de l'enfant qui usait de l'intimidation. La situation est ensuite inversée : le membre du personnel joue le rôle de l'enfant qui usait de l'intimidation.

Aborder l'intimidation dans des leçons en classe

Les plans de leçons présentés sont conçus pour guider les enseignants dans leur enseignement en classe sur ce qu'est l'intimidation, sur l'utilité du plan de l'école dans la prévention de l'intimidation et sur les stratégies particulières que les élèves peuvent utiliser pour prévenir les comportements d'intimidation ou les contrer.

Les enseignants qui ont expérimenté ces leçons ont signalé que l'enseignement portant sur l'empathie s'avérait une base solide pour l'enseignement de la prévention de l'intimidation.

Module A : Définition de l'intimidation

Le but du module A est de présenter le sujet aux élèves, d'établir certaines lignes directrices pour le traitement du sujet, de recueillir de l'information sur les expériences des élèves en rapport avec l'intimidation et de leur permettre de mettre en pratique une première stratégie pour faire face au comportement d'intimidation.

Les leçons de ce module fourniront aux élèves des occasions :

- ▶ de reconnaître que le comportement d'intimidation est différent des problèmes occasionnels survenant dans la cour de récréation;
- ▶ d'expliquer la différence entre rapporter et demander de l'aide;
- ▶ de prédire comment se sent un enfant qui subit de l'intimidation;
- ▶ de raconter des situations d'intimidation à l'école dont ils ont connaissance;
- ▶ de manifester, dans des jeux de rôles, des réactions d'affirmation face à des tentatives d'intimidation;
- ▶ d'avertir un adulte lorsqu'ils ont besoin d'aide.

Le module A comprend un sondage à administrer aux élèves de la 2^e à la 6^e année. Le but de ce sondage est de recueillir auprès des élèves de l'information sur leurs expériences en rapport avec l'intimidation à l'école. De façon précise, les sondages sont conçus pour aider le personnel de l'école :

- ▶ à prendre connaissance des types d'intimidation que les élèves de chaque classe ont éprouvés;
- ▶ à évaluer le nombre d'élèves dans chaque classe qui sont impliqués dans des incidents d'intimidation et à quelle fréquence ces derniers se produisent;
- ▶ à déterminer les endroits de l'école qui présentent le plus de risques d'incidents d'intimidation;

- ▶ à recueillir de l'information sur les stratégies qu'utilisent habituellement les élèves de chaque classe pour faire face à l'intimidation;
- ▶ à déterminer, pour chaque classe, le niveau actuel de l'aide et du soutien des pairs à l'égard des élèves qui subissent de l'intimidation.

Module B : Le plan de l'école

Le module B donne aux élèves l'occasion de discuter en détail du plan de l'école. Le but du module B est d'aider les élèves à comprendre clairement les attentes en matière de comportements et à s'engager à atteindre l'objectif d'une école où l'intimidation n'existe pas. Les élèves se sentent rassurés par le fait que l'école s'engage à créer un milieu exempt d'intimidation, qu'elle offre le soutien nécessaire pour changer les comportements et qu'elle valorise leurs commentaires en leur demandant de participer à un sondage.

Les leçons de ce module fourniront aux élèves des occasions :

- ▶ d'imaginer une école où l'intimidation n'existe pas;
- ▶ de discuter de l'impact que l'intimidation peut avoir sur les camarades de classe et d'autres élèves dans l'école;
- ▶ de comprendre la déclaration et le plan de l'école pour contrer l'intimidation;
- ▶ de dégager les « règles » sur la façon de traiter les autres à l'école;
- ▶ de définir des moyens par lesquels les membres du milieu scolaire peuvent aider les élèves qui subissent de l'intimidation;
- ▶ de créer des projets d'art ou autres qui mettent en valeur divers aspects de la déclaration et du plan de l'école et de les exposer dans la classe et un peu partout dans l'école.

Avant de dispenser les leçons du module B, le personnel de l'école aura étudié les résultats du sondage soumis aux élèves et en aura fait la synthèse et dégagé les principaux thèmes.

Les leçons du module B visent à susciter l'enthousiasme et un intérêt suffisamment fort à l'égard d'une école exempte d'intimidation.



Module C : Comment faire face à l'intimidation

Le but du module C est de développer l'aptitude des élèves à faire face aux situations d'intimidation, le cas échéant. Les leçons du module C donnent aux élèves des occasions de discuter et de mettre en pratique des stratégies en vue d'éviter de subir de l'intimidation ou de faire face à des tentatives d'intimidation. Les habiletés et les stratégies décrites dans ce module peuvent également s'appliquer à l'extérieur de l'école.

Les leçons de ce module fourniront aux élèves des occasions :

- ▶ d'apprendre et de mettre en pratique des comportements d'affirmation face aux comportements d'intimidation;
- ▶ de comprendre quand et comment demander l'aide d'un adulte;
- ▶ de décrire des moyens de contrer le comportement d'intimidation à l'école;
- ▶ de décrire des moyens de protéger les autres de l'intimidation à l'école.

Donner le ton

Insister sur le fait que les élèves qui font de l'intimidation, tout comme les élèves qui la subissent, pourront apprendre différents moyens d'agir avec les autres.

Il est important de faire savoir aux enfants qu'ils doivent demander l'aide d'un adulte s'ils sont touchés par l'intimidation. Les inviter à se confier à leur enseignant en privé, plutôt que devant le groupe, s'ils subissent eux-mêmes de l'intimidation ou s'ils prennent conscience qu'ils se sont livrés à des actes d'intimidation et qu'ils ont besoin d'aide pour y mettre fin.

Il est également important d'assurer les enfants du caractère confidentiel du sondage. Pour que les élèves se sentent en sécurité, on peut installer des isolements où les enfants peuvent remplir le sondage en privé.

Note : Les élèves ont souvent de la difficulté à faire la distinction entre l'intimidation et d'autres problèmes peu fréquents ou accidentels qu'ils vivent avec les autres élèves. Lorsqu'un élève signale un incident de cette nature, il est important de déterminer s'il s'agit bien d'intimidation.



Bibliographie

Livres intéressants et présents dans nos bibliothèques :

CARLIN, Christian. Patagloum se fait kidnapper, Montréal, Québec, Les Éditions Lauzier inc., 2006, 37 p.

Livre qui s'adresse aux élèves du 1^{er} cycle et disponible à l'école de l'Aventure.

CROTEAU, Marie-Danielle. Le trésor de mon père, Montréal, Québec, Les éditions de la courte échelle inc., 1995, 63 p.

Livre qui s'adresse aux élèves du 2^e et du 3^e cycle et disponible dans les 2 écoles.

LAIRD, Élisabeth. Une amitié secrète, Montréal, Québec, Éditions Gallimard Jeunesse, 1998, 77 p.

Livre qui s'adresse aux élèves du 2^e et du 3^e cycle et disponible dans les 2 écoles.

LATULIPPE, Martine. Petit Thomas et monsieur Théo, Saint-Lambert, Québec, Les éditions Héritage inc., 2007, 59 p.

Livre qui s'adresse aux élèves du 2^e cycle et disponible à l'école de l'Arc-en-Ciel.

POULIN, Andrée. Ping-Pong contre Tête-de-Navet, Montréal, Québec, Éditions Québec Amérique inc., 2003, 144 p.

Livre qui s'adresse aux élèves du 2^e et du 3^e cycle et disponible dans les 2 écoles.

SCRIMGER, Richard. Le Nez de Jupiter, Montréal, Québec, Éditions Québec Amérique inc., 2002, 223 p.

Livre qui s'adresse aux élèves du 3^e cycle et disponible dans les 2 écoles.

SOPHIE-LUCE. À Sarah de Léo, Mont-Royal, Québec, Éditions Banjo, 2002, 20 p.

Livre qui s'adresse aux élèves du 1^{er} cycle et disponible à l'école de l'Aventure.

TIBO, Gilles. La bataille des mots, Saint-Lambert, Québec, Soulières éditeur, 2004, 48 p.

Livre qui s'adresse aux élèves du 2^e cycle et disponible dans les 2 écoles.

Vidéocassettes (VHS) intéressantes :

↳ L'intimidation scolaire ... en parler, c'est changer

Vidéo qui s'adresse à tous les élèves (durée : 16 minutes) et disponible auprès de la direction.

↳ L'agression indirecte : cette violence qu'on ne voit pas ...

Vidéo qui s'adresse aux élèves du 3^e cycle (durée : 27 minutes) et disponible auprès de la direction.

↳ Taxage, passeport du crime

Vidéo qui s'adresse aux élèves du 3^e cycle (durée : 20 minutes) et disponible au Centre des moyens d'enseignement de la Commission scolaire de la Capitale.

Site Web intéressant :

↳ www.jeunessejecoute.ca



FORMULAIRES



Fiche d'activité de réflexion personnelle

(adaptée de Mc Kechnie Elementary, Vancouver)

Nom : _____ Année : _____

Classe : _____ Date : _____

Dernièrement, tu as été impliqué dans un incident d'intimidation. Afin d'empêcher que de tels incidents se reproduisent, il est important que tu nous racontes, dans tes mots, ce qui s'est passé.

1. Quand cela est-il arrivé? Date : _____ Heure : ____ h ____

2. Où cela est-il arrivé?

3. Qui était là?

4. Qu'est-ce qui s'est passé?

5. Pourquoi est-ce arrivé?

6. Qu'aurais-tu pu faire différemment pour régler le problème?

Signature de l'enseignant : _____

Signature des parents : _____

1^{er} intervenant

Compte rendu d'incident d'intimidation

Premier intervenant :

1. Reconnaître / Affirmer

« Tu as eu raison de me le dire. »

« Je regrette ce qui t'est arrivé. »

2. Recueillir de l'information

« Qu'est-ce qui s'est passé d'autre? »

« Qui fait cela? »

« Est-ce que cette personne t'avait déjà embêtée? »

« Qu'est-ce que tu as essayé de faire? »

Date : _____

Nom de l'élève / des élèves qui a / ont subi de l'intimidation : _____

Nom de l'élève / des élèves qui a / ont utilisé de l'intimidation : _____

Nom du premier intervenant : _____

Ce qui s'est passé : _____

Commentaires : _____

REMETTRE LE COMPTE RENDU AU 2^e INTERVENANT LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

2^e intervenant

Compte rendu d'incident d'intimidation

Nom de l'élève / des élèves : _____

Date : _____

Deuxième intervenant :

3. Établir un plan Date : _____

Assurer à l'élève que des mesures seront prises auprès de l'élève / des élèves responsable(s).

4. Suivi Date(s) : _____

5. Communiquer avec les parents

Résultat(s) : _____

Niveau d'intervention retenu (en cocher un)

- Intervention de niveau I – Décrire et intervenir
- Intervention de niveau II – Décrire, intervenir, confronter et interdire
- Intervention de niveau III – Décrire, intervenir, confronter, interdire et signaler / déferer

Commentaires : _____

Noter toute intervention d'apprentissage social ou geste de réparation :

Stratégies requises pour intervenir auprès des élèves qui ont été témoins du comportement d'intimidation :

